



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 29 septembre 2016

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Travaux au Stade municipal – Motion Bucher

Le Service des Bâtiments, via le Municipal en charge des sports, a rencontré les utilisateurs principaux du Stade dans le cadre de l'élaboration d'un préavis répondant à la motion Bucher.

Les différents besoins et normes, notamment ceux de l'Association Suisse de Football, ont été ressortis et deux variantes d'agrandissement sont en cours d'élaboration. La question des délais a été abordée et il a été défini que les travaux n'auront lieu qu'en automne/hiver 2017-2018.

La rénovation du terrain A, durant l'automne 2016, oblige déjà la 1^e équipe du FC Stade-Payerne à jouer tout le premier tour du championnat à l'extérieur et, de facto, tous les week-ends du printemps 2017 à Payerne. Il serait malvenu de faire des travaux à ce moment-là et il ne sera, surtout, pas possible de déplacer des matchs. Par ailleurs, en août 2017, le CAB organisera les Championnats Suisses de Concours multiples et il aura besoin des vestiaires actuels.

Les deux sociétés sont d'accord avec le planning des travaux tel que présenté ci-dessus, permettant, sous réserve de l'accord du législatif, une utilisation du Stade pour le début 2018.

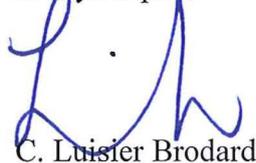
2. Personnel communal

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- avec effet au 1^{er} septembre 2016 de M. Raphaël Notz, en qualité de collaborateur d'exploitation au secteur Entretien du domaine public, à 100%. Habitant Trey, marié et père de 3 enfants, M. Notz est au bénéfice d'un CFC d'étancheur. Il s'agit d'un renouvellement de poste vacant, conforme au budget.
- Avec effet au 1^{er} décembre 2016 de M. Dorian Chatelanat, en qualité de technicien SIT rattaché au service Infrastructures pour une durée déterminée de deux ans. Habitant Payerne, M. Chatelanat est au bénéfice d'un CFC de géomaticien. Il s'agit d'un poste supplémentaire, conforme au budget.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

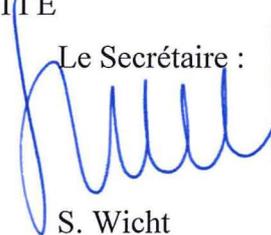
La Syndique :



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :



S. Wicht